



Garantie de fonctionnement

Par **parpinel**, le **16/05/2008** à **14:45**

Bonjour,rrnrj'ai commandé par catalogue un jouet de stimulation pour ma fille, une abeille qui fonctionne avec des piles et qui vibre de façon à masser et stimuler le toucher. Ce jouet a fonctionné quelques heures, sur environ 6 semaines.rnPuis s'est arrêté de fonctionner d'un coup.rnJ'ai changé les piles, plusieurs fois, rien à faire...rnL'orsque j'ai contacté le marchand par téléphone, on m'a d'abord répondu qu'on me recontacterait,une semaine plus tard, sans nouvelle, j'ai retéléphoné.rnOn m'a répondu que j'allais avoir sous peu, un mail à ce sujet, en effet, le soir même, un mail me faisait savoir que le jouet n'était pas garanti, donc pas réparable, ni échangeable, et que j'avais légalement 15 jours depuis la réception pour faire toute réclamation...rnPouvez vous me renseigner...